



Dispensé de timbrage

ROUEN CTC

Déposé le 11/10/17

NUMERO 93
octobre 2017



Une bande terrorise la population

Voilà près de 6 mois qu'elle sévit. Sans vergogne, elle rackette les jeunes comme les vieux, pique les sous des plus pauvres pour les distribuer aux plus riches, démolit ce qui protégeait les faibles pour les mettre à la merci des puissants. Imposant la loi du plus fort, elle n'hésite pas à dépêcher ses hommes de main pour faire taire celles et ceux qui résistent. Prompte d'ordinaire à dénoncer voyous et casseurs, la presse bien pensante, les TF1, Figaro et Cie, narre leurs mauvais coups comme autant d'exploits. Cette bande a un chef : Macron. Il a des complices : Philippe, Le Maire, Blanquer et un commanditaire : Gattaz. Tous ont pignon sur rue.

Ne soyez plus fonctionnaire, devenez actionnaire !

Destruction du Droit du travail, taxation des démunis et libéralités pour les possédants, mise à la porte des précaires, suppression des emplois publics... La liste de leurs méfaits est si longue que la totalité de ce bulletin n'y suffirait pas. Ce ne sont pas seulement des mesures réactionnaires et anti-sociales mais la construction d'un « modèle social » où la précarité est érigée en norme, la concurrence entre individus encouragée et l'exploitation exacerbée. Pour couronner le tout, ils mettent en place un arsenal de mesures liberticides qui, de chaque opposant potentiel, fera un suspect voire un délinquant. Or, ce n'est qu'un début. Déjà, sont annoncées, la fin du statut de la fonction publique, celle du CDI ou la remise en cause du système des retraites avec, à la clef, une diminution des pensions versées (-20 % si l'on en croit une étude des services du premier ministre).

Ils tapent dur, frappons fort !

Une telle avalanche de décisions aussi brutales en un temps si court n'est pas innocente. Cette « stratégie du choc » a un objectif : en suscitant l'incrédulité et en provoquant la sidération elle veut nous amener à l'accablement et au renoncement. Ne les laissons pas faire. Ils cherchent à nous prendre de court, ripostons dès maintenant. Puisqu'ils s'attaquent à tout le monde en même temps, ne restons pas enfermés dans la seule défense de nos intérêts catégoriels. Regroupons-nous, arrêtons le travail, descendons dans la rue et, si les organisations syndicales tergiversent, **débordons-les !**

Journal réalisé collectivement
par les adhérent-e-s de SUD-Éducation
et imprimé par eux

Numéro de CPPAP : 0313 S 05109

Directrice de publication : G. VALLOIS

Prix : 2€ Gratuit pour les adhérent-e-s

Abonnement : 20€

SUD-Éducation 76-27

8 rue de la Savonnerie, 76 000 Rouen

tel : 02 35 89 89 83 sudeduc7627@orange.fr

<http://www.sud-education-hautenormandie.org/>

<https://www.facebook.com/sudeducation7627>

Sommaire

PAGE 1 : édito

PAGE 2 : Non à la fermeture de trois collèges dans l'Eure !

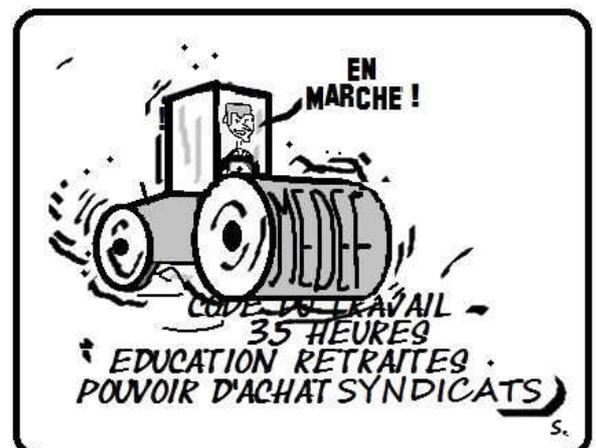
PAGES 3 & 4 : Des réformes en pagaille : évaluations, bac, université, enseignement professionnel ... mais rien de bon !

PAGE 5 : Suppression des contrats aidés

PAGE 6 : La chasse aux migrants s'accroît

Page 7 : SUD EDUCATION : qu'est-ce que c'est ? - Agenda

Page 8 : Public, privé : mêmes attaques, même riposte !



AUCUN COLLÈGE EUROIS NE DOIT FERMER : TOU-TE-S DANS LA RUE LE 14 OCTOBRE ! TOU-TE-S EN GRÈVE LE 17 OCTOBRE !

Une première victoire !

Grâce à la mobilisation du Comité « Maintenons la Barre » et des syndicats (SUD, CGT, FO, FSU, SNES et UNSA) et des associations de parents (FCPE & PEEP), le collège Jacques Daviel de la Barre-en-Ouche ne sera pas fermé. L'ex-président du Conseil départemental, Sébastien Lecornu, a annoncé lors d'une réunion avec les élu-es locaux-les et le comité de défense que ce collège serait épargné et que pour éviter la fermeture précédemment envisagée serait créée une cité scolaire regroupant les écoles du secteur et le collège.

Un cadeau empoisonné

Lors d'une autre visite sur le secteur de Val-de-Reuil cette fois, M. Lecornu a lancé : « *Si vous ne voulez pas qu'on ferme le collège Pierre Mendès-France du Val-de-Reuil, désignez-moi un autre collège à fermer.* » Mais où sont passés les arguments « *Il faut fermer PMF parce qu'il est Pailleron, parce qu'il contient de l'amiante, parce qu'il est dangereux.* » ? Nous avons donc bien raison quand nous soupçonnions le CD 27 de vouloir faire des économies... Et nous ajoutons que si PMF ne ferme pas, il devra être réhabilité ou reconstruit.

Le préfet, Thierry Coudert, a confirmé dans la presse qu'un autre collège de la CASE (Communauté d'Agglo Seine-Eure) fermerait à la place de PMF VDR. Il n'est pas question pour nous de désigner des candidats potentiels, mais d'appeler à poursuivre, intensifier la mobilisation avant le CDEN de décembre qui doit sceller le sort de centaines d'élèves et de personnels.

Les familles et les personnels de PMF VDR soulagés doivent désormais vivre avec l'angoisse de voir d'autres familles et d'autres personnels menacés grâce à leur sauvetage. **C'est inqualifiable !**

À présent, des centaines de familles et de personnels sur la CASE s'inquiètent de voir leur collège désigné comme « *Bon pour la fermeture !* » qui serait signée dans seulement trois mois. **C'est inqualifiable !**

Des personnels choqués en grève

Dans le même article de presse le préfet confirmait vouloir signer prochainement la fermeture du collège Pablo Neruda d'Évreux pour la rentrée 2018 et a mis le feu aux poudres en qualifiant ce collège REP du quartier de La Madeleine de « *collège ghetto* ». C'est pour le moins mal connaître la réalité du quartier et de l'établissement. D'après le témoignage d'une camarade de SUD Territorial, infirmière à La Madeleine depuis 15 ans et qui connaît donc très bien sa population, le quartier a beaucoup évolué durant la dernière décennie. Il connaît davantage de mixité sociale et a perdu en partie son image de quartier défavorisé des années 2000. À cela s'ajoute que grâce au travail acharné des personnels soudés, les résultats des élèves du collège P. Neruda ont bien progressé : entre autres le taux de réussite au DNB a augmenté de 20% et un certain nombre d'élèves vont en lycée général et y réussissent très bien.

Les personnels, attachés à leur établissement, ont été très choqués par les propos du préfet et ont décidé quatre jours de grève : les 4 & 5/10, puis les 16 et 17/10, jour du CDEN où sera exposé le projet de resectorisation.

Un numerus clausus inventé et une resectorisation ubuesque

Le CD 27 a inventé un numerus clausus de 56 collèges prétendument imposé par l'État : il n'en est rien. Et de toute façon les services du CD sont très, mais alors très mauvais en calcul, car $56 + 1$ (nouveau collège au Neubourg rentrée 2019) - 2 (Neruda & CASE) ne font pas 56, mais 55 !! Non seulement le numerus clausus de 56 collèges n'existe pas, mais en plus réduire à 55 collèges un département dont la population avec enfants ne cesse de croître est une aberration !

Le CD 27 est joueur, il s'est amusé à un jeu de chaises musicales délirant en déplaçant les élèves de la moitié du département comme des pions sur un échiquier, avec un total mépris des conséquences, sans concertation avec les associations de parents, ni les syndicats de personnels depuis juin 2016. Seule la nomenclature d'élue-s et de chef-fe-s d'établissements a eu droit à quelques infos tardives sous forme de mise devant le fait accompli. Gageons que le CDEN du 17 octobre sera... mouvementé ; d'autant que les personnels sont appelés à faire grève le 17 octobre dans tout le département et à un rassemblement pendant le CDEN (heure à préciser).

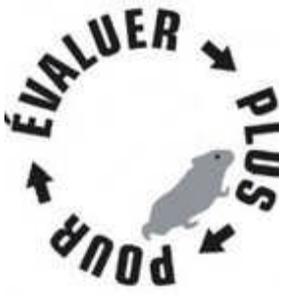
Une mobilisation massive en cours !

Après des mois de mobilisation, début septembre l'intersyndicale et l'inter-associations ont décidé d'intensifier leurs actions : une douzaine d'heures d'information syndicale dans les collèges des deux agglos, 4 à 5 réunions publiques à l'adresse des parents, un courrier au ministre de l'éducation nationale, un courrier et une demande d'audience au recteur, une demande d'audience au CD 27, une conférence de presse, des soutiens aux grévistes de Neruda, une manifestation départementale avec les parents, une grève départementale avec rassemblement le jour du CDEN d'octobre.

.....
: Les personnels et les parents seront dans la rue le :
: **SAMEDI 14 OCTOBRE à 11h au Bel Ébat à Évreux pour** :
: **exprimer leur colère, exiger justice et le maintien de** :
: **tous les collèges dans le département en expansion,** :
: **pour une École de qualité et des collèges à taille hu-** :
: **maine.** :
.....



Nouveau ministre, nouvelles réformes...



Retour des évaluations au CP et en 6ème ...

Anxiogènes, elles soumettent les collègues de GS maternelle à la nécessité d'un « bon résultat » de leurs élèves. Elles participent à l'angoisse des parents et donc à celles des enfants. Ce sera la double peine pour les CP à 12, qui devront également subir une évaluation particulière.

Normatives, elles induisent une standardisation des pratiques. Les enseignant-e-s, qui évaluent leurs élèves tout au long de l'année et au cours des apprentissages, n'ont rien à attendre de ces évaluations pour différencier leur pédagogie et adapter leurs enseignements en fonction des difficultés des élèves.

Idéologiques, elles cherchent, de l'aveu même du ministre Blanquer, à faire entrer « la culture de l'évaluation » à l'école. En clair la culture de la concurrence qui provoque déjà tant de dégâts à l'université et dans les entreprises.

Réactionnaires, car peu d'items en français se préoccupent de la compréhension, les exercices proposés relèvent pour la plupart de la grapho-phonologie. Quand le vieux débat sur la méthode syllabique resurgit, la liberté pédagogique des enseignant-e-s de CP est menacée.

Inutiles, les enseignant-e-s sachant fort bien se construire leurs propres outils. Elles ne sont de plus en rien représentatives au vu du manque d'homogénéité des modes de passations. On

peut admettre que le système éducatif souhaite se doter d'outils d'autoévaluation afin de s'améliorer. Ces outils existent déjà, mis en application par la DEPP¹ depuis des années et servant à suivre des cohortes d'élèves.

Nuisibles, elles servent à légitimer des dispositifs d'aide "personnalisée" qui ont pourtant prouvé leur inefficacité à l'inverse des RASED et de la réduction des effectifs.

Incohérentes, tant chaque ministre en poste, depuis des années, amène sa propre vision des choses. Ces évaluations ont été annoncées tardivement, sans aucune concertation et participent à la déstabilisation des équipes enseignantes ainsi qu'à la création d'une image négative d'une école publique qui semble ne jamais savoir ce qu'elle veut.

Pour SUD éducation, ces évaluations nationales sont donc incompatibles avec les valeurs et les pratiques de l'école égalitaire, émancipatrice et autogestionnaire que nous promovons. C'est pourquoi SUD éducation réaffirme son refus complet de ces évaluations nationales et invite les équipes pédagogiques à débattre des moyens de résister, notamment en refusant toute forme de transmission des résultats (circonscription pour le premier degré, nationale – même anonyme – pour la sixième.)

1 DEPP : Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance

Réforme du bac et pré-requis à l'université...

Nouveau jeu littéraire au MEN, trouver en 9 lettres, la future feuille de route des personnels...EVALUATION...bien, vous êtes sélectionné-e pour la deuxième manche... toujours en 9 lettres... SELECTION, allez, on ne se gâche pas le plaisir, banco pour une 3ème bonne réponse ? Roulement de tambour en plus... CLASSEMENT, pas mal mais c'est en 10 lettres ! Si on casse cette règle, on peut aussi ajouter PERFORMANCE.

Voici comment se déclinent les ambitions de notre ministre, toujours plus d'efficacité, de productivité, de rentabilité du système ; cela nous rappelle un vieux refrain malheureusement toujours d'actualité : en 2007, nous a été imposée la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques) qui a introduit insi-

dieusement la « culture de la performance et de l'évaluation » dans les services publics et en particulier dans le service public laïque de l'EN.

Le ministre Blanquer va tenter de nous imposer cet automne une réforme du baccalauréat général & technologique avec 4 épreuves terminales, le reste en contrôle continu ; ce qui renforce une hiérarchisation des matières et la fin programmée du cadre national du diplôme du baccalauréat.

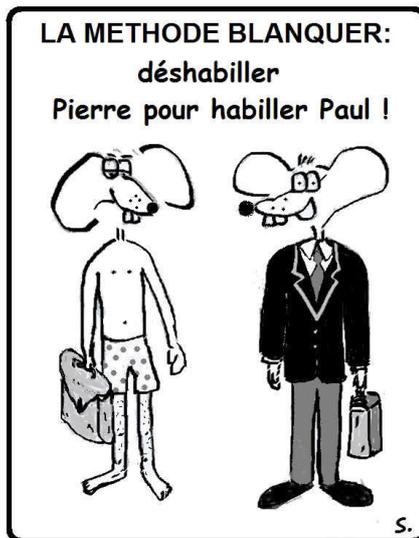
L'annonce de l'introduction de prérequis pour entrer à l'université, sous couvert de lutte contre l'échec, est une attaque majeure contre l'égalité du droit aux études supérieures. Le bac est le premier diplôme universitaire, il doit rester un prérequis suffisant pour accéder à l'université. Cette sélection en cache une autre : devant le fiasco d'APB (application qui

gère l'affectation post bac), la ministre Vidal (enseignement supérieur et recherche) veut réformer les formations universitaires alors que le problème central est l'absence de prévisions des effectifs d'étudiants et l'incapacité (organisée ?) d'accueillir ces classes d'âge plus nombreuses (il manquait à la rentrée, l'équivalent de 3 universités sur le territoire).

A SUD Education, nous voulons une école (de la maternelle à l'université) qui émancipe et qui ne soit pas au service d'un système économique qui broie les individus. Ne sommes-nous pas, nous aussi, personnels de l'EN, les victimes de ce système libéral qui a dégradé notre métier depuis 40 ans et qui cherche à le dénaturer ? Ne soyons pas passifs, battons-nous contre cette logique !

Et en ce qui concerne l'enseignement professionnel ?

Enseignement professionnel : ce que prévoit E. Macron



En choisissant le très conventionnel J.M. Blanquer comme ministre de l'Education, Emmanuel Macron a annoncé la couleur : ce sera le changement dans la continuité pour l'enseignement professionnel public : les attaques vont se poursuivre et s'amplifier.

Tout d'abord, à travers le développement de l'apprentissage : E. Macron se situe dans la lignée de ses prédécesseurs en faisant de l'apprentissage la panacée contre l'échec scolaire et le chômage des jeunes, prenant en exemple un « modèle allemand » qui n'a que peu de rapport avec la situation en France.

SUD-Education considère que c'est à l'Education Nationale et pas au patronat d'assurer la formation professionnelle des jeunes. La formation professionnelle sous statut scolaire est une formation en alternance ; les périodes de stage en entreprise sont suffisantes pour appréhender le monde du travail. Aucune entreprise n'est capable de présenter à un jeune tous les champs professionnels d'un référentiel tel que le BAC Pro électrotechnique, par exemple (domotique, courants faibles, moteurs, transformateurs, électronique de puissance,...) Un jeune en apprentissage dans une entreprise de cette branche n'aura qu'une formation « maison » avec au bout un diplôme « maison ».

Qui peut croire que les 700 000 jeunes sous statut scolaire vont trouver un patron susceptible de les accueillir en tant qu'apprentis, alors que le tiers des contrats d'apprentissage de 270 000 jeunes est déjà rompu ? L'enseignement professionnel public

accueille tous les jeunes sans discrimination, et pas seulement ceux qui trouvent un patron.

Comment favoriser l'apprentissage ?

D'abord en asphyxiant les lycées pros : « *Nous affecterons la totalité de la taxe d'apprentissage au financement de l'apprentissage.* », a déclaré le président Macron. Les budgets des établissements publics vont se trouver ainsi amputés de près de 700 millions d'euros.

Ensuite, en laissant les branches professionnelles décider des formations à mettre en place. Elles sont actuellement consultées sur les contenus de formation, et c'est bien suffisant. E. Macron va bien plus loin : « *Nous associerons dans l'enseignement secondaire comme dans le supérieur, les branches professionnelles dans la définition des programmes et dans l'organisation des formations. Les branches définiront également les métiers pour lesquels les formations par apprentissage devront être privilégiées.* »

Concurrence accrue entre les enseignants, les équipes pédagogiques, les établissements scolaires : la compétition sera à tous les niveaux : « *Nous rendrons publics les taux d'insertion professionnelle et le salaire à l'issue des formations en apprentissage en vue d'une labellisation des CFA et des lycées professionnels. La labellisation prendra également en compte des critères liés à l'accompagnement et aux progrès réalisés par les apprentis.* » L'autonomie des établissements sera renforcée et encouragée afin de « *favoriser l'adaptation aux besoins de leurs élèves et aux situations locales et stimuler l'innovation.* »

Enfin, le démantèlement du « mammouth » qu'est l'Education Nationale pourrait bien commencer par l'enseignement professionnel public. Il ne s'agit pas d'une utopie : les Régions ont actuellement en charge les locaux, le personnel d'entretien, le parc informatique. Elles ont un pied dans la formation professionnelle continue. E. Macron prévoit de transférer la totalité de la gestion de l'enseignement professionnel aux Régions : il leur suffira de recruter massivement du personnel enseignant de droit privé et l'affaire sera entendue.

Supprimer les contrats aidés n'est pas lutter contre la précarité !

Le gouvernement a profité de l'été pour annoncer la non-reconduction d'une grande partie des contrats dits «aidés». Cette décision violente et cynique, lourde de conséquences pour une grande partie de la population, jette à la rue 150 000 personnes. Pénicaud, championne de la précarité et de la casse du droit du travail, dénonce ces contrats *«pas efficaces et extrêmement coûteux pour la nation»* et Castaner, porte-parole du gouvernement justifie leur suppression au nom de la lutte contre... *«la précarité organisée»* !

40 ans de précarisation

Depuis près de 40 ans, tous les gouvernements ont multiplié les contrats ultra-précaires financés pour une grande part par l'État. Des travaux d'utilité collective de Fabius (TUC) et contrats emploi-solidarité de Rocard (CES) aux contrats initiative-emploi de Balladur (CIE), emplois jeunes d'Aubry, contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE), contrats d'apprentissage et autres contrats unique d'insertion (CUI)... tous ont utilisé le chômage pour précariser des travailleuses et des travailleurs en galère, souvent jeunes, disponibles par la force des choses, parfois (souvent) diplômé-e-s. En leur faisant occuper des emplois indispensables au fonctionnement de la société à coups de contrats de quelques mois, renouvelables ou non, avec des salaires dérisoires et souvent en temps partiels, cette politique a permis d'amplifier la pression sur les conditions d'emploi et de salaire de l'ensemble du monde du travail.

Colère et solidarité

Aujourd'hui, le gouvernement Macron passe à une autre étape et estime avoir suffisamment d'autres outils pour trouver une main-d'œuvre bon marché. Dans notre académie, uniquement pour l'Education Nationale, ce sont 833 personnes non renouvelées. L'arrêt brutal de ces contrats révèle la place essentielle que ces travailleuses et travailleurs occupent. Les réactions de colère et de solidarité ont commencé à se multiplier : écoles bloquées par des parents d'élèves pour exiger le retour des personnes licenciées, grève dans des établissements (collège Claude-Bernard à Grand-Quevilly, lycée Flaubert à Rouen), rassemblement devant la Préfecture à l'initiative de l'intersyndicale académique le 20 septembre... Au collège Louise Michel de St Etienne du Rouvray, la mobilisation a permis le réemploi de deux collègues en situation de handicap. Qui peut encore penser que la lutte contre le handicap est une « priorité nationale » ?

Pour des embauches pérennes et massives

Il est évident à tous que ces emplois sont indispensables. Mais n'oublions pas que ces contrats qui n'ont jamais «aidé» que les employeurs n'ont pas lieu d'être : ce sont des embauches pérennes et massives qu'il faut imposer de toute urgence ! Et nous refusons la multiplication des « services civiques » pour pallier les besoins dans les écoles et les établissements. En effet, ce sont des contrats encore plus précaires que les autres... une main-d'œuvre corvéable et taillable à merci, c'est le nouveau « SMIC jeunes » qui réapparaît sous couvert « d'engagement » ! Alors, poursuivons la mobilisation pour la création d'emplois statutaires d'AESH et d'AED, le réemploi des salariés sous contrats aidés et leur titularisation sans condition !



LA CHASSE AUX MIGRANTS S'ACCENTUE

La politique anti-migrants, la négation des droits fondamentaux de circulation, la non assistance à personne en danger continue et s'amplifie.

Derrière les discours « humains » de Macron, c'est la politique de répression de son ministre de l'intérieur (Collomb) qui, dans la suite des précédents, criminalise les réseaux de solidarité, accentue la « chasse aux migrants », martyrise les mineurs isolés ...

Ce gouvernement, comme les précédents sépare les « bons » et les « mauvais » migrants. Pourquoi se soucier de ceux qui fuient la misère, alors qu'ici même c'est cette misère (politique de Robin des Bois à l'envers) que l'on organise au profit des plus riches....

Cet été, à Rouen, des jeunes migrants isolés (sans aucune famille, sans aucun lien ici) se sont retrouvés à la rue. Grâce aux réseaux militants, ils ont été hébergés, tant bien que mal. Médecin du monde a mené un référé-liberté au tribunal administratif contre le département.

Le 19 juillet dernier, le Juge a ordonné, dans un délai de 24 heures, au président du conseil départemental de la Seine-Maritime « d'assurer leur hébergement, incluant le logement et la prise en charge des besoins alimentaires quotidiens, sous peine d'une astreinte ».

Malgré cela, un seul des jeunes a été pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)...

Dans l'Eure, la situation de ces jeunes est catastrophique, les réseaux militants sont débordés, et la rue est parfois le seul accueil pour ces mineurs...

Dans le sillage du texte de loi anti terroriste, le gouvernement va proposer un projet de loi au premier semestre 2018 sur les règles régissant l'entrée et le séjour des étrangers en France.

C'est un durcissement généralisé qui s'annonce :

1. La durée maximale de rétention administrative passerait de 45 jours à 90 voire 105 en cas de refus d'expulsion.
2. le régime de la « retenue » pour vérifica-

tion du droit au séjour pourrait passer sa durée de 16 à 24 heures. Cette mesure administrative a initialement été créée par la loi du 31 décembre 2012 : elle permet de retenir un étranger qui ne peut justifier de la régularité de son séjour à la suite d'un contrôle d'identité.

3. les « dublinés » (les accords de Dublin prévoient le transfert d'un demandeur d'asile vers le premier Etat par lequel il est entré dans l' « espace européen ») pourraient être placés en rétention dès que la demande a été déposée, sans attendre comme c'était le cas jusqu'à présent, que l'arrêté de transfert ait été pris. Mauvaise nouvelle, toutefois, pour le gouvernement : la Cour de cassation vient de confirmer l'illégalité de la rétention des « dublinés » pour défaut de définition légale des risques de fuite !

RESF (Réseau Education Sans Frontière) lutte, par le biais de la scolarité des enfants et des jeunes, pour la régularisation, l'hébergement, la scolarisation et l'accueil sans faille des migrants par l'État français.

Rappelons qu'en France seuls 3500 réfugiés ont été accueillis et logés en 2016, au lieu des 30 000 promis.

En décembre 2016 (ref HCR), la Turquie en accueillait 3,1 millions, le Liban 1,1 million, l'Iran quasiment 1 million, l'Ethiopie 736100...

RESF Rouen : resf76.rouen@orange.fr

tel : 06.68.63.20.05



SUD EDUCATION, qu'est-ce que c'est ?



Un syndicat où les décisions appartiennent aux adhérents

Sud Education syndique tous les personnels de l'éducation nationale de la Seine Maritime et de l'Eure. C'est un syndicat à part entière et non une section d'un syndicat national. Il a donc maîtrise de ses positions et de ses actions. Celles-ci s'élaborent en Assemblée Générale, ouverte à tous les adhérent-e-s. Parce que l'action syndicale ne saurait se limiter aux frontières des départements et doit avoir une puissance nationale, l'ensemble des syndicats Sud Education constitue la fédération Sud Education.

Un syndicat qui s'inscrit dans une démarche interprofessionnelle

Sud Education est membre de l'Union syndicale Solidaires. Cette structure unit l'ensemble des syndicats Sud dans la diversité des activités professionnelles (SUD PTT, SUD rail, SUD Santé, SUD Chimie, SUD Renault etc ...)

Les précédents mouvements sociaux l'ont montré, que ce soit dans la réussite ou dans l'échec : la fragmentation par secteur professionnel condamne les luttes à l'échec parce qu'en matière de salaire, de santé, de retraites, de droits, nous sommes tous également concernés.

Un syndicat qui participe aux luttes du mouvement social

Parce que les actions de résistance et de transformation sociale ne sont pas, loin s'en faut, que le fait du syndicalisme, Sud Education est investi en tant que tel dans d'autres mouvements de lutte, sans se contenter d'apposer sa signature au bas des tracts. Des militant-e-s de Sud Education participent à la construction et au travail régulier de divers collectifs de lutte dans le champ social.

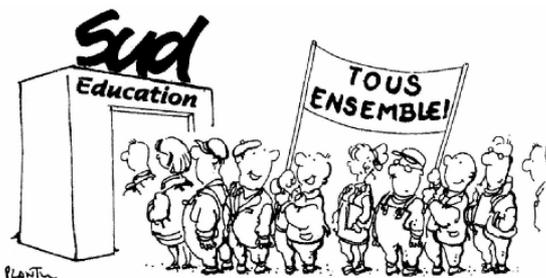
Un syndicat intercatégoriel

Un même syndicat pour tous les personnels de l'éducation nationale

- Les enseignant-e-s (de maternelle, primaire, collège, de lycée général, de lycée professionnel, de l'ESPE, de l'université), les CPE, les personnels d'intendance, d'administration, les techniciens et ouvriers spécialisés, les assistants sociaux, les personnels de santé, les assistants d'éducation, les assistants vie scolaire, les emplois vie scolaire...

- Les personnels titulaires et non titulaires, les actifs et les retraité-e-s.

Nous refusons l'enfermement de chacun-e dans son statut et sa catégorie; SUD Education tente au contraire de rassembler tous les personnels : c'est la condition nécessaire pour avoir une compréhension des logiques destructrices de l'école publique et être en mesure de leur opposer une réponse cohérente et efficace.



ALORS, ADHEREZ ET FAITES ADHERER :

<http://sud-education-hautenormandie.org/spip.php?article22>

AGENDA



- **SAMEDI 14 OCTOBRE** : Manif contre les fermetures de collèges dans l'Eure, 11h, Bel Ebat, Évreux.
- **MARDI 17 OCTOBRE** : grève départementale dans l'Eure contre les fermetures de collèges, rassemblement pendant le CDEN, lieu et horaire à préciser.
- **MARDI 17 OCTOBRE** : meeting « Nos Droits Sociaux », 18h, salle festive, St Étienne-du-Rouvray.
- **MARDI 9 NOVEMBRE : STAGE/AG SOLIDAIRES SUR LA LAÏCITÉ**, salle Buddicum, Sotteville-lès-Rouen. Déposer sa demande d'autorisation d'absence auprès de l'employeur pour le 8 octobre

Public, privé mêmes attaques même riposte

Les mesures prises par le gouvernement pour le secteur privé et pour les fonctions publiques, l'éducation notamment, ne sont pas les mêmes puisque les lois les régissant sont différentes. Mais elles relèvent de la même logique et sont équivalentes.

La logique de l'inversion des normes :

Dans le privé : donner la priorité aux accords d'entreprises et de branches sur le code du travail : c'est-à-dire laisser la possibilité aux patrons d'imposer, dans un cadre moins protecteur pour les salariés (l'entreprise), des conditions pires pour leurs salarié-e-s que celles définies dans le code du travail.

Dans l'enseignement public : c'est le développement du recrutement des contractuels et des situations hors normes (contrats hyper-courts équivalant à de l'intérim) et surtout la remise en cause annoncée du statut avec une réglementation académique et non plus nationale pour les titulaires : extension indéfinie des zones de remplacement, barèmes divers, profilage des postes.

Réduction des moyens de défense des salarié-e-s et extension des pouvoirs des chef-fe-s

Dans le privé : le chef d'une petite entreprise peut désormais discuter de tout ce qui ne relève pas de la branche avec ses employé-e-s sans la participation d'un-e délégué-e syndical.
Dans l'enseignement public : le pouvoir du chef d'établissement est accru et étendu au domaine pédagogique.

Et bien entendu tous nos collègues sous contrat privé et précaire sont directement concernés.

Comme pour le privé le temps nous est compté

Le Préfet de région sera, comme les patrons du privé, autorisé à déroger localement au règlement.

Le point d'indice ne sera plus partout le même. Les directeurs locaux (préfets, IA, IEN, chefs d'établissement) se voient confier davantage de pouvoir.

Toutes nos garanties nationales sont remises en cause !

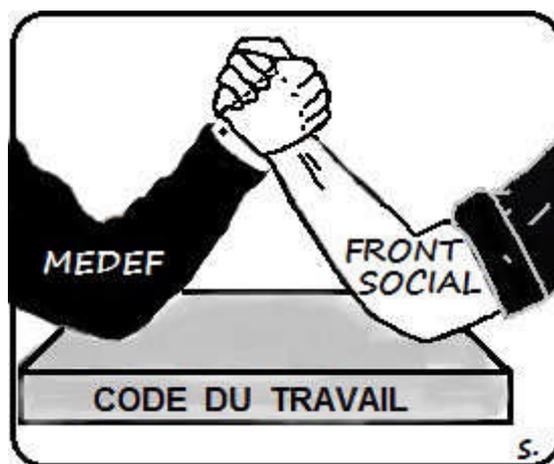
Quant à notre statut, le gouvernement l'a annoncé haut et fort, il s'y attaque en novembre et sûrement pas pour le renforcer ! Or, si nous perdions notre statut, il ne nous resterait que... le code du travail détruit par les ordonnances Macron.

Le gouvernement actuel considère au mieux la fonction publique (donc l'enseignement public) comme une variable d'ajustement pour son budget .

Ce que la loi travail XXL fait aux salarié-e-s du privé, les réformes actuelles et celles à venir dès le mois prochain, de notre statut et de nos retraites en décembre, sont en train de nous l'imposer.

Assez de régressions sociales !

C'est tou-te-s ensemble public/privé/privés d'emploi qu'il nous faut lutter pour imposer une autre logique, celle d'emplois et de services publics de qualité pour tous.



PERMANENCES DE SUD-ÉDUCATION HAUTE-NORMANDIE

Email: sudeduc7627@orange.fr **Sur la toile :** <http://www.sud-education-hautenormandie.org/>
<https://www.facebook.com/sudeducation7627>

ROUEN :

8, rue de la Savonnerie → Mardi : 14h-16h30
Tel /fax : 02 35 89 89 83 → **Jeudi : 9h -16H30**
mobile 06 68 63 20 05 → **Vendredi : 9h -16H30**

EVREUX : 2 Rue P. Mendès France , Tel : 09 50 50 86 15(merci de prendre RV)

LE HAVRE : 119 Cours de la République

(Maison des syndicats) Tel : 02 32 92 18 85

DIEPPE : Maison des associations, rue Notre Dame, solidairesdieppe@gmail.com

Permanence chaque 1er jeudi du mois, de 15h à 18h